



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013

18 heures 30

PP/MG

N° 001582

Service des Finances
- Réhabilitation et
Amélioration
Énergétique du
Bâtiment Vélo Théâtre
- Programme AGIR -
Garantie d'Emprunt
accordée au profit de
l'Association Vélo
Théâtre

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande émanant de l'Association Vélo Théâtre relative à une garantie d'emprunt concernant les travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique du bâtiment mis à la disposition de l'association par la Ville d'Apt, situé pépinière d'entreprise route de Buoux. Ces travaux s'inscrivent dans le programme AGIR pour l'énergie.

Il est rappelé au conseil, que la Ville d'Apt participe financièrement à ce projet en apportant un soutien de 102 000 euros, et a signé un nouveau bail de 10 ans avec cette association.

Le programme des travaux s'élève à 262 542 euros HT, auquel le Conseil Régional a accordé une subvention de 100 000 euros.

La garantie demandée pour la commune est de 100 % du prêt contracté par l'Association Vélo Théâtre.

L'Association Vélo Théâtre va contracter un emprunt d'un montant de 60 500 euros auprès du Crédit Coopératif avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 ans

Taux : 2.75 %

Périodicité échéances : mensuelle

Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement du capital : progressif

Garantie : contre garantie de la Ville d'Apt à hauteur de 60 500 euros sur 5 ans

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette demande de garantie d'emprunt formulée par l'Association Vélo Théâtre.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

ACCEPTTE, de garantir à hauteur de 100 % l'emprunt que doit contracter l'Association Vélo Théâtre d'un montant de 60 500 euros dont les caractéristiques figurent ci-dessus, qui est destiné aux travaux de réhabilitation et d'amélioration énergétique du bâtiment mis à la disposition par la Ville d'Apt à l'association.

DECIDE, qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Apt s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification du Crédit Coopératif.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE, Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'Association Vélo Théâtre.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**